



Le Plessis-Pâté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le 7 avril 2026

Réunion du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire
Le 13 avril 2026 à 20 H 00
dans la salle du Conseil de la Mairie, Place du 8 mai 1945 – 91220 LE PLESSIS-PÂTÉ

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars 2026 et du 23 mars 2026

Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal (articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I * SECRETARIAT GÉNÉRAL *

Désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes municipaux :

1. Désignation des représentants du Conseil municipal aux Conseils d'école
2. Désignation des représentants du Conseil municipal à la commission communale d'accessibilité
3. Désignation des représentants du Conseil municipal à la Commission d'appel d'offre
4. Désignation des représentants du Conseil municipal à la commission de délégation des services publics locaux

Désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs :

5. Société publique Locale Air 217 : Conseil d'administration et Assemblée générale
6. Systematic Paris-Région : conseil d'administration
7. SORGEM : assemblée générale
8. SORGEM : assemblée spéciale
9. SMOYS : comité syndical
10. Ecosite de Vert-le-grand : commission de suivi
11. Comité National d'Action Sociale : assemblée générale

II * FINANCES *

12. Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)

III * URBANISME *

/

IV * RESSOURCES HUMAINES *

13. Composition du Comité Social Paritaire

V * PETITE ENFANCE, ENFANCE et AFFAIRES SCOLAIRES *

/

VI * CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE *

/

VII * AUTRES DELIBERATIONS *

/